

Ayent, Vernayaz, le 19 décembre 2014

Monsieur
Jean-Marie Cleusix
Chef du Service de l'enseignement
Planta 1
1950 Sion

Ordonnance concernant la loi sur l'enseignement primaire

Monsieur le Chef de Service,

Suite aux deux séances de travail des mercredis 10 et 17 décembre derniers sur le projet d'ordonnance concernant la loi sur l'enseignement primaire, nous nous permettons de vous faire parvenir les remarques suivantes.

Après les discussions menées lors des séances, nous considérons comme indispensable de recevoir une copie du projet d'ordonnance tel qu'il sera soumis au Chef de département. Nous sommes conscients que toutes nos propositions ne pourront être retenues mais nous tenons à pouvoir mesurer la portée de la consultation.

Ci-dessous, nous tenons à mettre en exergue certaines demandes de la SPVal et de l'AVDEP formulées en séance.

1. L'introduction de la LEP ne doit en aucun cas aboutir à une diminution de la prise en charge des élèves. Nous vous demandons ainsi que les périodes « classe » pour les degrés 1H à 4H soient clairement indiquées dans l'ordonnance et que l'octroi de ces périodes soit automatique, en 1/2H indépendamment de l'effectif de classe, ainsi qu'en 3/4H pour les classes de 18 élèves ou plus. Dans les cas de classes de 3/4H de moins de 18 élèves, une analyse qualitative menée par la direction et l'inspectorat devrait définir les besoins.
En outre, les incidences des nouvelles normes d'organisation intégrant les élèves des classes de 1H à 8H devront être analysées afin de que ces dernières n'engendrent pas de baisse du nombre de classes par centre scolaire.
2. En ce qui concerne l'organisation de la semaine, nous vous demandons de laisser le maximum de souplesse aux communes, en précisant que les demi-journées d'école prévues pour les élèves devront être un minimum, l'important étant que les élèves soient en classe l'équivalent des 12, 24, 28 ou 32 périodes. En outre, lister les cours dont les échanges sont possibles nous semble peu judicieux.

3. La grille horaire étant un élément central de cette nouvelle organisation, nous vous demandons que nos associations soient impliquées dans l'élaboration de celle-ci. En tant que partenaires, nous souhaitons mettre à disposition nos compétences et notre expérience pour offrir à nos élèves une grille en accord avec le plan d'étude. Une consultation sur un projet déjà déterminé serait de notre point de vue clairement insuffisante.
4. Les articles précisant les frais de scolarisation hors école de domicile doivent clairement préciser que cette situation doit rester exceptionnelle et ne doit en aucun cas être une porte ouverte au choix du lieu de scolarisation par les parents.
5. Etant donné les nombreuses charges nouvelles attribuées aux directions (réorganisation de la semaine scolaire, organisation des périodes « classes » et « établissement » et des études, coordination des tâches à domicile et des échanges de cours, octroi des congés revus à la hausse, organisation de la médiation, ...), nous vous demandons de revenir sur la baisse linéaire de 10% du subventionnement des heures de direction qui a été décidée pour cette année scolaire.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces requêtes, nous vous transmettons, Monsieur le Chef de Service, nos salutations distinguées.



Jean-Claude Aymon
Président AVDEP



Didier Jacquier
Président SPVal

Copies à :

M. Oskar Freysinger, Chef du DFS
M. Paul-Henri Moix, Secrétaire général du DFS
M. Michel Beytrison, Adjoint au SE
Présidence FMEP, AVECO, CODICOVAR, VLPO, VLWO, OSD